

# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019.

**Présents :** DUGELAY Valérie, BARJON Hervé, BERJOT Valérie, DIDIER Michel, LE CALVE Jean-Philippe, DAVAINÉ Alix, HUG Catherine, FOURRICHON Annick, VERMARE Michèle, FORNAS Maurice, CUZOL Raphaële, SOSPEDRA Gilles, BERNARD Anne-Sophie.

Absent : BESSON Anthony

Absents excusés : COLLEN Christian, VIVION Daniel, MAZZOTTI Cédric, BOUVET Nicole.

Pouvoirs : COLLEN Christian a donné pouvoir à DIDIER Michel.

MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à BERJOT Valérie.

CHANDIOUX Georges a donné pouvoir à VERMARE Michelle.

BOUVET Nicole a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

## **ORDRE DU JOUR:**

1. Approbation du compte rendu du 15 octobre 2019.
2. Emprunt.
3. Archives communales.
4. Demande de subvention.
5. Indemnité de conseil du Receveur Municipal.
6. Le point sur les travaux
7. Compte rendu des commissions communales et intercommunales.
8. Questions diverses.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 OCTOBRE 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) EMPRUNT

Monsieur BARJON Hervé, Adjoint aux finances rappelle au conseil municipal que conformément au budget primitif 2019, il était prévu de souscrire un emprunt de 78 653 euros afin de financer notamment l'aménagement de la salle polyvalente. Monsieur BARJON Hervé expose que quatre banques ont été sollicitées avec pour conditions principales : une durée de 20 ans et un taux fixe. Il s'agit de la caisse d'épargne, de la caisse des dépôts et consignations, du crédit mutuel et du crédit agricole. Après étude, la meilleure offre est celle du crédit agricole qui propose des remboursements mensuels, au taux de 0,66 % et des frais de dossier de 100 euros. Le déblocage des fonds aurait lieu avant le 31 décembre 2019 et le premier remboursement se ferait sur l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses propositions et après en avoir délibéré, décide par 16 voix Pour et une abstention de retenir l'offre du crédit agricole aux conditions ci-dessus exposées et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt.

### 3) ARCHIVES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mission archivage a été confiée au service documentation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône en 2008. Un diagnostic a été récemment demandé à ce service afin de permettre le classement, l'élimination, et la mise à jour du plan de classement (indexation) depuis 2008. Ce service a estimé à 31 mètres linéaires, le métrage des documents à archiver ce qui représente 16 jours de mission. Le coût de la journée est fixé à 300 euros. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition en précisant que ce service est très sollicité et que la mission ne pourra avoir lieu qu'en 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise Madame le Maire à signer cette convention d'archivage avec le centre de gestion et de prévoir les crédits sur 2020.

### 4) DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la classe en 0 n'a pas pu organiser la fête des conscrits sur la commune suite aux travaux d'aménagement de la salle polyvalente. La classe a loué une salle sur la commune de Chazay d'Azergues au prix de 300 euros. Madame le Maire propose au conseil municipal d'allouer à la classe en zéro une subvention de 105 euros afin que cette classe bénéficie du même traitement que les autres classes de Lucenay. La tradition étant que les classes disposent de la salle polyvalente de Lucenay gratuitement et ne payent que les frais de nettoyage soit 195 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'accorder une subvention de 105 euros pour 2019 à la classe en 0.

### 5) INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil que, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les prestations de conseil d'assistance exercées par les comptables non centralisateurs du Trésor, en matière budgétaire, économique, financières et comptable, ont un caractère facultatif et peuvent donner lieu au versement d'une indemnité par les collectivités dite « indemnité de conseil ».

Il convient donc de déterminer, outre le principe du versement de cette indemnité au comptable de la collectivité, le comptable public de Chazay d'Azergues, son taux et la périodicité de versement.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une indemnité au taux de 80 % pour l'année 2019 soit :

- Indemnité de conseil de Mr Bisson Pierre : 510,85 x 80% (taux) soit 408,68 euros (total brut).

Les crédits sont prévus au budget communal à l'article 6225. Cette indemnité sera versée en décembre 2019.

Cette indemnité se verra appliquer les cotisations obligatoires (CSG, RDS).

### 6) LE POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le point sur les travaux de bâtiments réalisés :

- Mairie : les travaux d'accessibilité sont terminés.
- Rendez-vous des Carriers et de l'Eglise : les portes et volets ont été lasurés.
- Restauration scolaire : les châssis du local frigorifique ont été modifiés.
- Ecole Maternelle : une bande de propreté béton a été réalisée sur le côté de la cour afin d'éviter les coulées de terre sur l'enrobé.

- Salle Tonic : la pose d'un compteur d'eau a été réalisé suite à la vente de l'ancienne caserne.

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie, fait le point sur les travaux de voirie :

De nombreux administrés nous ont interpellé sur la vitesse excessive de certains véhicules lors de la traversée de notre village, avec parfois des comportements accidentogènes, susceptibles de mettre en danger les piétons et les cyclistes.

C'est pourquoi suivant la proposition de la commission voirie, nous installerons sous quinze jours deux radars pédagogiques dans les deux sens de circulation, de part et d'autre de la mairie, dans le but de sensibiliser les automobilistes en excès de vitesse. Au-delà de 61 km/h, seul un signal danger s'affichera afin de ne pas encourager la recherche de « record de vitesse »,

Toujours pour limiter la vitesse, nous avons instauré depuis plusieurs mois des priorités à droite tout le long de la RD 30.

Même si nous constatons une réduction de la vitesse depuis, nous avons tous constaté que certains conducteurs ne respectent pas toujours ces priorités à droite. Nous avons donc décidé de renforcer leur signalisation par l'ajout d'un flash clignotant qui se déclenche à l'approche des véhicules. Après celui déjà installé dans la direction de Morancé avant la rue de l'Ancienne Cure, un second va être posé avant l'Ancienne Grand' Rue, et un troisième, direction Anse, avant la rue des Sports.

Enfin pour compléter la sécurité sur cet axe, 8 candélabres seront installés le long de la RD 30 côté Morancé, courant décembre. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SOBECA.

Concernant les travaux de voirie 2019 notamment sur le haut du chemin du Creux de la Cure et une partie de la rue des Ecoliers, les planning des entreprises étant surchargés, la réalisation de nos travaux est reportée au premier trimestre 2020.

## 7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

### COMMISSION VOIRIE

Une réunion a été organisée pour choisir l'emplacement des radars pédagogiques.

### CCAS

Anne-Sophie Bernard rappelle que des réunions sont organisées afin de définir la date de permanence de distribution des colis aux anciens et de préparer le repas des Anciens.

### SITE INTERNET

La rubrique tourisme sera traduite en anglais.

### PANNEAU D'INFORMATIONS

Il ne fonctionnera pas de 23 heures à 5 heures afin d'éviter la pollution lumineuse.

## 8) QUESTIONS DIVERSES

### Informations stages :

Deux élèves de 3<sup>ème</sup> sont en stage d'observation à l'école primaire du 18 au 22 novembre et du 16 au 20 décembre 2019.

### Schéma Directeur d'Assainissement :

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au lancement de la consultation pour l'étude de ce schéma, la société EPTEAU a été retenue. Ce schéma permettra de prévoir et de prioriser les travaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur la commune. Le montant HT du marché s'élève à 35456 euros pour la part fixe et à 47910 euros pour la part

variable (option qui varie en fonction de la pluviométrie, les mesures nécessaires (d'une durée de 8 semaines) étant dépendantes de la météo non prévisible. La réunion de lancement de ce dossier, à laquelle assistait le Maire, a eu lieu ce jour avec Mr D' Hurlaborde Jean-Jacques, gérant d' Epteau, Mr Ballas Emmanuel représentant de la Police de l' Eau, Mr Bozellec Cédric ( cabinet Bac) assisté de son équipe, en qualité d'assistant maître d'ouvrage de la commune, Mr Barjon Hervé et Mr Le Calvé Jean-Philippe, élus en charge de ce dossier. L'étude du schéma devrait être terminée en décembre 2020.

### **Restaurant Table des Pierres Blanches**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Sarl DM Traiteur a été mise en liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce en date du 24 octobre 2019. Mr Marchive David, gérant a fait appel de cette décision.

### **Salle Polyvalente**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le planning des travaux est respecté. Les travaux de maçonnerie (entrée, vestiaires, auvent, local technique) et de pose des menuiseries extérieures sont réalisés.

Le choix de la couleur de la façade, retenu à la majorité des conseillers municipaux, est le ton pierre. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux d'indiquer leur choix de couleur de carrelage sur échantillons à la fin de la séance.

Madame le Maire indique que les souhaits des associations quant à l'installation électrique ont été transmis à l'architecte. Il devra adapter les demandes aux contraintes budgétaires.

Alix Davaine demande une visite du chantier. Madame le Maire indique qu'une visite sera programmée ultérieurement compte tenu des impératifs de sécurité à prévoir.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à 20 heures.***